

Mairie de SAINT AGNANT DE VERSILLAT

13 route de La Souterraine 23300 St Agnant de Versillat / ☎ 05.55.63.07.68.../...☎ 05.55.63.83.75
✉ mairiestagnantv@wanadoo.fr / n° siret :212 317 705 000 11 code APE: 751 A

REÇU A LA PREFECTURE DE LA CREUSE

le 16 NOV. 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2006

Nombre de Conseillers	L'an deux mille six, le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la
En exercice : 15	commune de Saint Agnant de Versillat s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
Présents : 14	présidence de Mme Marie-Françoise MARGUINAUD, Maire.
Votants : 15	
Pour : 15	Présents : Mmes M.F. MARGUINAUD, P. PRADEAU, MM. P. COURET, P.
Contre : 00	DAUPHIN, P. DECOURSIER, R. JOSSE, P. LANTONNAT, R. MARSAUD, D.
Abstentions : 00	MATHIEU, F. MATHIEU, J.L. MATHIEU, Y. MEYNIEUX, F. MIGAIRE, G. PAROT.
	Excusés : M. J. PRUDHOMME qui donne pouvoir à Mme M.F. MARGUINAUD.
Date de convocation : 06 novembre 2006	M. François MIGAIRE a été élu Secrétaire.

OBJET : MOTION DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT - AMENAGEMENT FERROVIAIRE :

Mme le Maire rappelle le débat public qui se déroule actuellement sur le projet de ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges. A ce propos, elle propose d'adopter une motion afin de rappeler la position des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Réaffirme les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement, à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse, avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les régions Centre et Limousin ;

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret – Lyon et de la ligne Ussel – Montluçon ;

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif –la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges– pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les quinze ans à venir.

Certifié exécutoire : Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits ;
Publié ou notifié Les membres présents ont signé le registre ;
le 23 NOV. 2006 Pour extrait conforme, en mairie, le 13 novembre 2006 ;
Le Maire, Le Maire,

